

PROCEDURE INSCRIPTION (au 31/07/18) sous réserve de modification

TRANSPORTS SCOLAIRES 2018/2019

Pour mémoire, ou, à titre d'information nous vous rappelons que depuis ce début d'année la Métropole Aix-Marseille Provence est Autorité Organisatrice de Transport Urbain. A ce titre, elle est responsable de l'organisation des services de transports interne à son périmètre. La Métropole Aix-Marseille Provence est devenu de ce fait, de plein droit, compétente pour les transports scolaires sur son territoire.

Site d'inscription : www.transports-scolaires.ampmetropole.fr

Téléphone 0 800 710 588

Information et itinéraires : lepilote.com téléphone : 0 800 713 137

Réclamation, remarques... envoyer un mail à transports.scolaires@ampmetropole.fr

Copie pour information transports@mairie-eguilles.fr (réponse de la métropole et suivi également)

Attention, cette année les inscriptions sur internet se généralisent, **nous ne pouvons plus procéder à l'enregistrement** aux transports scolaires en Mairie car n'avons pas les moyens de percevoir le paiement, entre autres.

Beaucoup d'entre vous nous indiquent qu'ils éprouvent des difficultés à procéder aux inscriptions. Le système mis en place et choisi par la Métropole « débute » cela va peut être occasionné des « désagréments » : en cas de **réclamation**, envoyer un mail à transports.scolaires@ampmetropole.fr ou tél : au 0800 710 588 (gratuit)

« Pour l'instant » nous continuerons cette année à vous accompagner dans vos démarches, et, à vous orienter dans les services concernés, afin de permettre et de faciliter au mieux la possibilité d'inscription aux transports.

Nous précisons que dorénavant (et sous réserve de modification) la Métropole a confié la gestion des **duplicata** des carte de bus (vol, pertes, carte muettes, défaillance technique...) à la **gare Routière d'Aix** en Provence, donc, elle ne nous fournit plus en carte provisoire et vous invites à vous rendre là-bas.

Afin que vous puissiez procéder à l'enregistrement dans les meilleures conditions, nous avons effectué un recensement des procédures que nous allons vous détaillées ci-après.

Nous vous souhaitons un bel été et une bonne rentrée 2018/2019.

Marie & Michel

Contact : Marie & Michel - service transports scolaires – Mairie Eguilles espace duby 1^{er} étage 04 42 92 33 44 mail transports@mairie-eguilles.fr

NUMERO ET ADRESSES UTILES

En cas de **perte** de carte ou autre objet dans le bus, contacter Le transporteur Telleschi au 04 42 28 40 22 .ZI DE LA PILE 13760 à Saint Cannat :

autocars.telleschi@gmail.com

Objet **perdu** sur le réseau **d'Aix en bus** : tel 09 70 80 90 13 se rendre 300 avenue Giuseppe Verdi 13100 Aix en Provence, Aux allées Provençales. (Office de tourisme) la Métropole ayant changé cette procédure la Mairie ne possède plus de cartes provisoires.

Perte, vol, cartes muettes, cartes défectueuses, (cartes arrivées à expiration), se rendre à **la gare routière d'Aix** en Provence avenue de l'Europe, le duplicata vous sera facturé.10 €

En cas de **réclamation**, envoyer un mail à transports.scolaires@ampmetropole.fr
tel : au 0800 710 588 (gratuit)

Adresse postale : Métropole Aix-Marseille Provence
DGA mobilité – transports
Direction de proximité
Réseau interurbain et transports scolaires
Les Dock 10.7 – Place de la Joliette
13567 Marseille Cedex 02

Pour connaître les itinéraires pour tous vos déplacements dans les Bouches du Rhône : **lepilote.com** téléphone : 0 800 713 137

Gare routière Aix en Provence : Avenue de l'Europe Aix

Du 1 janvier au 31 décembre 2018

La gare routière est ouverte du lundi au samedi de 6h30 à 19h30

Dimanche et jours fériés (sauf 1er mai) de 7h30 à 12h et de 13h30 à 18h30.

INSCRIPTIONS TRANSPORTS SCOLAIRES COLLEGIENS LYCEENS

Habitant sur la Commune d'Eguilles inscrits dans un établissement scolaire de la Métropole (établissement public ou privé sous contrat)

(Pour les autres cas nous contacter)

Pour les **Renouvellements (Personnes déjà inscrites)**

Connectez-vous sur le site transports-scolaires.ampmetropole.fr et suivre les instructions.

Attention avant de commencer, pensez à « mettre » sous format informatique « jpeg » les documents qui vous seront demandé, vous devrez les télécharger pour les joindre à votre dossier.

Le site d'inscription précise que Les fichiers PDF nécessitent un logiciel de lecture. Vous pouvez télécharger Acrobat Reader ou utiliser Foxit Reader

Il vous sera demandé le **numéro de la carte Pass « en cours de validité »** que vous possédez, numéro qui est inscrit au verso de celle-ci dans la zone bleu du bas, écrit à l'encre noire de manière quelquefois « illisible » et comportant 10 chiffres.

Important : **si nous n'avez pas la carte** de votre enfant au moment de l'inscription, vous devez acheter un duplicata à la gare routière d'Aix au prix de 10 €, puis vous inscrire sur le site 48h après l'achat.

Puis, pour procéder à l'inscription, Il vous sera demandé les documents ci-après, soit :

Une **photo de l'étudiant** (même si l'étudiant possède déjà une carte)

Un **justificatif de domicile de moins de trois mois**, (les factures de portables ne sont pas admises)

La **copie de la carte d'identité**

Si vous êtes dans l'une des situations suivantes, (familles nombreuses, bourse, cmuc) merci de fournir les pièces complémentaires :

La copie du livret de famille pour bénéficier de la **réduction famille nombreuse (trois enfants à charge)** et non plus trois enfants inscrits aux transports scolaires: une réduction de 20 % sera appliqué soit 12 € par carte qui passe donc de 60 € à 48 €.

Pour les **boursier réductions de 50 %** : notification d'attestation de bourse **2018/2019** si vous n'êtes pas en possession de la bourse 2018 la notification de bourse 2017 vous sera demandée, il vous appartiendra par la suite de fournir l'attestation de l'année dernière en revenu sur le site d'inscription ou d'envoyer la notification de bourse 2018/2019 : soit par courriel à transports.scolaires@ampmetropole.fr soit par courrier à

Métropole Aix Marseille Provence
DGA Mobilité Transports
direction de proximité
Réseau interurbain et transports scolaires
les dock 10.7 – place de la Joliette
13567 Marseille Cedex 02

Attention si vous avez joint la notification de bourse de l'année dernière, et donc que vous avez bénéficié de la réduction de 50 %, il vous faut absolument envoyer la notification de bourse 2018/2019 avant le 30 décembre 2018 sinon votre abonnement sera résilié . Si vous n'avez pas de justificatif au moment de l'inscription, vous devrez payer l'intégralité de l'abonnement et par la suite envoyer la notification de bourse + R.I.B (Relevé d'identité bancaire) pour obtenir un remboursement de 50 %.

Pour les parents titulaires de la **CMUC** : attestation des droit CPAM

Attention les réductions ne sont pas cumulables

Attention pour les **plus de 16 ans**, la Métropole cette année demande un certificat de scolarité, vous pouvez et devez compléter votre dossier en téléchargeant votre attestation avant le 30/09/2018, si vous ne fournissez pas ce document la Métropole désactivera la carte de bus.

Tous ces document peuvent être scanné ou photographier avec le téléphone portable assurer vous qu'il soit lisibles et que la photo de l'étudiant respecte les codes d'une photo d'identité...

Le règlement s'effectuera uniquement par **carte bancaire**, la Métropole indique qu'il sera sécurisé, d'ailleurs munissez-vous du **téléphone portable** du numéro que vous avez indiqué lors de l'inscription, car un code de sécurité vous sera communiqué au moment du paiement.

Pensez à renseigner aussi une **adresse mail valable** car la Métropole communiquera avec vous par ce biais, et vous confirmera la validité de l'inscription.

Un mot de passe vous sera demandé et un numéro de dossier vous sera attribué, pensez à noter ces informations car elles vous seront nécessaires pour le suivi de votre dossier.

Le rechargement se fera automatiquement sur la carte Pass lorsque l'étudiant la passera dans un équipement billettique c'est-à-dire en général le « valideur » dans le bus)

Vous recevrez un e-mail après instruction de votre dossier vous précisant les modalités exactes d'activation de votre abonnement en fonction de la carte en votre possession

Concernant le choix de l'abonnement, et du réseau

Veillez indiquer **Pass scolaire métropoles sans RTM : 60 €**

ce qui correspond aux services de bus scolaires (les jours scolaires) à l'accès aux ligne régulières notamment la L230 L220 L241 et le réseaux d'Aix en bus tous les jours toute l'année.

Vous pouvez bien sur opter pour le réseau avec RTM si vous en avez besoin RTM régie transports marseillais

Pour renseigner le **point de montée** voir les fiches horaires sur le site le pilote.com, fiche que nous avons également mis dans la rubrique « village » onglet transports sur le site mairie-eguilles.fr (une vérification s'impose car tous les abris-bus et les arrêts ne desservent pas tous les établissements) fiche également à votre disposition à l'espace DUBY 1^{er} étage.

Paramétrage réseau

1^{er} choix sélectionner « **Pays d'Aix mobilité** » (le 3eme avant la fin de la liste déroulante)

Puis :

Lignes scolaire Aix tour de ville- Nativité – Zola – Arc de Meyran : **3800**

Lignes scolaires château double : **3700**

Lignes scolaires lycée de Luynes **6100**

Lignes scolaires « La Chesneraie » **4400**

Nous avons mis sur le site de la Mairie d'Eguilles - onglet « le village » section transports, les fiches horaires correspondantes.

En 2eme choix nous vous conseillons de paramétrer également « **pays d'Aix mobilité L230** (la ligne régulière d'Aix Eguilles ou les lignes emprunté par les étudiant qui correspond aux lignes régulières

En **3eme choix** sélectionnez le réseau Aix en Bus pour avoir accès à tous les bus de ce réseau notamment en cas de correspondance pour les lignes « non directes » ou qui nécessitent un changement de bus.